N°3

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 4 MAI 2026

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 4 mai 2026 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 28 avril 2026, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le jeudi 30 avril 2026.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 13 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BERTHOUT	Mme BIRABEN	M. BOUGAN
M. CASANOVA	M. COLLET	M. DUPIECH
M. FRÉROT	Mme GABADOU	M. ISARE
Mme JEANNEAU	Mme MURAT	Mme ROSSET

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 40 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Nazan EROL à Mme Corinne GABADOU.

Comme le prévoit le C.G.C.T, Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, quitte la séance lors de la discussion du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2025.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, lève la séance à 19 h 20.

Ordre du jour définitif :

1 - Désignation du secrétaire de séance

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026

3 - Adoption de la procédure d'urgence

4 - **052026014** - Élection du Président de séance pour l'examen du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2025

5 - **052026015** - Adoption du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2025

6 – **052026016** - Avis sur l'exécution du Compte de gestion de l'état spécial du 5e arrondissement de l'exercice 2025

7 - **052026017** - Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions permanentes avec des associations occupant un local à la mairie du 5e arrondissement - **Retirée et remplacée par la délibération n° 052026034**

8 – **052026018** - Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie du 5e arrondissement à l'usage des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général - **Retirée et remplacée par la délibération n° 052026033**

9 - **052026033 -** Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire avec les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général

10 – **052026034** - Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions permanentes avec des associations occupant un local à la mairie du 5e arrondissement

11 – **052026019 -** Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire avec des particuliers

12 - **052026020** - Adoption du règlement intérieur des quatre Conseils de quartier du 5e arrondissement

13 - **052026021** - Commission d'attribution des logements dans le 5e arrondissement, composition et fonctionnement

14 - **052026022** - Commission d'attribution de places en établissements d'accueil de la petite enfance - composition et fonctionnement

15 – **052026023** - Désignation du représentant du Conseil d'arrondissement au sein des Conseils d'écoles publiques maternelles et élémentaires du 5e arrondissement

16 – **052026024** - Désignation des représentants au sein du Conseil d'administration des collèges et lycées du 5e arrondissement

17 - **V052026025 -** Vœu relatif à la situation de la crèche « Tambour et Trompette » et au principe d'une reprise de sa gestion par la Ville de Paris ou par une association

18 - **V052026026 -** Vœu relatif à l'avenir de la crèche Valette

19 - **V052026027 -** Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles maternelles et élémentaires du 5e arrondissement de Paris

20 - **V052026030 -** Vœu relatif aux suppressions de classes à la rentrée 2026 dans le 5e arrondissement

21 - **V052026028 -** Vœu relatif à la situation du périscolaire

22 - **V052026029 -** Vœu relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise

23 - **V052026031 -** Vœu relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dans l'ancien Hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce et à l'identification d'autres lieux propices à l'accueil de personnes sans-abri dans le 5e arrondissement

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Nicolas DUPIECH, Conseiller d'arrondissement chargé des sports, de la santé, de la jeunesse, des associations, des relations avec les universités ainsi que du numérique, soit désigné secrétaire de séance.

M. Nicolas DUPIECH est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie de votre présence. Je remercie aussi les présents dans la salle et ceux qui suivent notre conseil d'arrondissement qui est le premier après le conseil d'arrondissement d'installation. Je me réjouis de vous retrouver dans une nouvelle configuration. Je précise que pour l'adoption du procès-verbal du 26 janvier, seuls ont le droit de voter ceux qui étaient membres du précédent Conseil d'arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

3 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : La procédure d'urgence est technique, puisqu'il a fallu refaire les deux avis qui concernent les délibérations qui étaient initialement les 17 et 18. De petits ajustements formels ne permettaient pas de déposer à nouveau ces mêmes autorisations. La RATP à qui un espace est loué n'y figurait notamment pas.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

4 - 052026014 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DE L'EXERCICE 2025

Mme Florence BERTHOUT : Je précise que, comme le veut la loi, je quitte le conseil d'arrondissement pour que vous vous prononciez sur le compte administratif de l'état spécial et sur l'exécution du compte de gestion. Je propose d'élire comme présidente de séance Madame la Première Adjointe Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU est élue à l'unanimité des suffrages exprimés présidente de séance pour l'examen du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2025.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

5 - 052026015 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DE L'EXERCICE 2025

6 – 052026016 - AVIS SUR L'EXÉCUTION DU COMPTE DE GESTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5E ARRONDISSEMENT DE L'EXERCICE 2025

Mme Corinne GABADOU : Je donne la parole à Pierre CASANOVA qui va donner l'avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 5e arrondissement de l'exercice 2025.

M. Pierre CASANOVA : Cet avis s'exprime successivement par une adoption du compte de gestion puis du compte administratif. Pour rappel, le compte de gestion est la restitution par le comptable public au bénéfice de la mairie du 5e arrondissement qui est l'ordonnateur des dépenses réalisées ou non réalisées en 2025, alors que le compte administratif est rédigé par la mairie d'arrondissement. Je vais résumer très brièvement ces deux documents.
Premièrement, concernant le compte de gestion, pour l'exercice 2024, le résultat, c'est-à-dire les sommes qui ont été reportées à 2025, s'élevait à 905 044,16 euros. Les dotations qui ont été perçues par la mairie d'arrondissement en 2025 se sont élevées à 5 456 446 euros dont 5 306 630,13 euros ont été réellement dépensés. Il en résulte que, pour l'année 2026, la mairie d'arrondissement va bénéficier du report de 2024 à 2025 qui n'avait pas été consommé, puis du report de 2025 à 2026 qui est de 1 054 860,03 euros. Ces écarts sont liés à un décalage comptable, par exemple pour des consommations de fluides (électricité, gaz, eau) du mois de décembre qui ne sont facturées et payées par la mairie d'arrondissement qu'au mois de janvier de l'année suivante, ou pour des achats de biens mobiliers.
Le deuxième document qui vous est soumis aujourd'hui, le compte administratif, fait quant à lui tout à fait logiquement apparaître des crédits ouverts en 2025 de 6 361 490,16 euros et un total de dépenses mandatées inférieur, de 5 306 630,13 euros.

Mme Marine ROSSET : Il s'agit vraiment d'un dialogue entre la mairie d'arrondissement et la mairie centrale qui permet de déterminer les besoins de chaque mairie d'arrondissement. Le constat est que les crédits des conseils de quartier sont peu consommés

dans cet arrondissement, mais c'est le cas aussi dans bien d'autres arrondissements. Il y a une difficulté à engager cette dépense. Au titre de la délégation qui est la mienne comme adjointe au maire, c'est un sujet sur lequel je souhaite me pencher et j'aurai à cœur de travailler en premier lieu avec la mairie du 5e pour savoir comment engager ces dépenses.

M. Pierre CASANOVA : Absolument. Nous sommes très attentifs à la participation et à l'animation des conseils de quartier, mais vous ne serez pas surpris de m'entendre vous dire que la dépense ne manifeste pas l'existence. On peut être participatif et démocrate sans dépenser d'argent une année sur l'autre. Il est parfois même possible de faire mieux en dépensant moins dans tous les secteurs de l'activité publique, et a fortiori quand on a une dette et des déficits qui sont financés soit par les marchés financiers, ce qui est le cas y compris pour nous, soit par les contribuables.

Le compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12 dont 1 pouvoir
Pour : 12 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

L'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 5e arrondissement de l'exercice 2025 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12 dont 1 pouvoir
Pour : 12 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

7 - 052026017 - AUTORISATION DONNÉE À LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS PERMANENTES AVEC DES ASSOCIATIONS OCCUPANT UN LOCAL À LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT - RETIRÉE ET REMPLACÉE PAR LA DÉLIBÉRATION N° 052026034

8 – 052026018 - AUTORISATION DONNÉE À LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRES DES SALLES DE LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT À L'USAGE DES ASSOCIATIONS À BUT NON LUCRATIF QUI CONCOURENT À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL - RETIRÉE ET REMPLACÉE PAR LA DÉLIBÉRATION N° 052026033

10 – 052026034 - AUTORISATION DONNÉE À LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS PERMANENTES AVEC DES ASSOCIATIONS OCCUPANT UN LOCAL À LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez la liste des associations qui occupent un local au sein de la mairie, à savoir la Croix-Rouge, qui donne des cours quasi quotidiens de français, Parcours des Sciences, qui mutualise un bureau, les Œuvres de la Mie de Pain, qui gère le foyer pour les femmes en grande précarité Geneviève de Gaulle-Anthonioz, l'ARCAS, pour la résidence d'artistes, Épi'Sol, l'épicerie solidaire pour les étudiants, l'Association de la montagne Sainte-Geneviève et de ses abords, et la RATP, qui occupe un local à côté de celui d'Épi'Sol. Je rappelle que ce local a été proposé à ma demande il y a plusieurs années pour éviter d'avoir sur la place du Panthéon un Algeco qui aurait accueilli les conducteurs de bus. Ils ont ainsi des toilettes, peuvent reconnecter leur matériel informatique, et réchauffer leur repas.

L'autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions permanentes avec des associations occupant un local à la mairie du 5e arrondissement est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

9 - 052026033 - AUTORISATION DONNÉE À LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LES ASSOCIATIONS À BUT NON LUCRATIF QUI CONCOURENT À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Mme Florence BERTHOUT : Je vous rappelle que nous mettons à disposition les salles à titre gracieux. Vous avez toute la liste des lieux qui peuvent être mis à disposition, avec les surfaces correspondantes : l'agora Jacqueline-de-Romilly, qui est l'ancien tribunal d'instance, René Capitant, qui se compose de salles en duplex ouvrant sur la rue Clotaire, la salle du souvenir, le hall d'accueil, le hall d'honneur, la salle Pedro, qui est mise de manière assez rare à disposition, la salle Pierrotet où nous sommes, la salle des mariages, la salle des fêtes, le bar de la salle des fêtes et la galerie de la salle des fêtes.

L'autorisation donnée à la maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire avec les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

11 – 052026019 - AUTORISATION DONNÉE À LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC DES PARTICULIERS

Mme Florence BERTHOUT : La troisième autorisation se distingue des autres. Ce sont les mêmes salles, mais cela concerne des autorisations d'occupation temporaire données à des particuliers et qui donnent lieu à refacturation selon des montants fixés par la mairie de Paris.

Mme Marine ROSSET : Par simple curiosité, ces montants sont à la disposition ensuite de la mairie du 5e qui vous permet éventuellement de mener des actions ?

Mme Florence BERTHOUT : Pour toutes les salles mises ainsi à disposition, l'argent remonte à la Ville de Paris et on nous en reverse 75 %. C'est le même mode opératoire pour toutes les mairies d'arrondissement.

L'autorisation donnée à la maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire avec des particuliers est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

12 - 052026020 - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES QUATRE CONSEILS DE QUARTIER DU 5E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons maintenant passer à l'adoption du règlement intérieur des conseils de quartier. Vous y avez fait d'ailleurs, notamment Marine ROSSET, quelques corrections qui ont été prises en considération. Vous avez souhaité rajouter à l'article premier, à juste titre, que ces conseils peuvent se saisir de l'ensemble des outils permettant une meilleure participation citoyenne, notamment le budget participatif. Cela a été rajouté à votre demande à l'article 1. Je voudrais vous proposer en séance une légère modification à l'article 3, car la rédaction n'est pas très claire. Je vous propose d'écrire que chaque conseil de quartier peut adresser deux vœux par an au conseil d'arrondissement.
L'article 4 est la grande nouveauté, c'est-à-dire que nous avions avant trente-cinq membres dont je désignais neuf membres. Il est proposé que ce soit uniquement un tirage au sort pour quinze membres. Et auparavant, il y avait quatre élus de la majorité. Je propose qu'il n'y ait plus que trois élus de la majorité, et bien évidemment un élu d'opposition dans chaque conseil de quartier.
Vous avez souhaité rajouter à l'article 5 que ces conseils de quartier étaient ouverts au public (habitants, résidents et usagers), ce que nous avons évidemment pris en compte.
De plus, un élément important demandé par les conseils de quartier a été ajouté : trois absences consécutives aux réunions valent une démission. L'article 6 prévoit une coprésidence par un élu de la majorité et un membre du conseil de quartier désigné au sein du conseil de quartier. L'article 7 a été ajouté à la demande des conseils de quartier qui ont souhaité qu'un article dise que les conseils de quartier s'engagent à adopter un comportement respectueux, etc., ce qui me semble bien. L'article 8 concerne le fonctionnement du conseil de quartier. Il vise très concrètement à ce que notre chère Zeina ne soit pas assaillie vingt fois par jour de demandes difficiles à gérer. L'article 9 concerne les crédits de financement qui sont reportés annuellement, ce qui est tout à fait normal, mais pendant une durée de trois ans. Cela devrait inciter les conseils de quartier à consommer leurs enveloppes. L'article 10 est le pendant de l'article 6, comme vous l'avez bien compris. Un article 11 a été ajouté pour préciser que l'ordre du jour est élaboré de manière participative. Pour le reste, il n'y a rien de particulier.

M. Irénée FRÉROT : Merci beaucoup, Madame la Maire, de nous avoir permis cet échange pour enrichir le règlement intérieur. C'était en effet très important pour nous qu'il y ait la possibilité que les conseils de quartier soient décentralisés ailleurs qu'à la mairie, puisque cela nous paraît enrichir leur fonctionnement. La coprésidence des conseils de quartier était quelque chose de très important pour nous. Nous aurions souhaité également enrichir les conseils de quartier par la présence de représentants des étudiants, des travailleurs, mais cela n'a pas été retenu.

Mme Florence BERTHOUT : Si, puisque sont mentionnés les habitants, résidents et usagers.

M. Irénée FRÉROT : Ce n'est pas tout à fait la même chose. Il est très important que l'ordre du jour soit co-construit avec les représentants du conseil de quartier. Dans la pratique, cela nous paraît important que les choses mises à l'ordre du jour par les conseillers de quartier passent en priorité par rapport à ce qui viendrait de la mairie.

Mme Florence BERTHOUT : Ils verront cela en fonction des sujets. Je n'ai pas du tout d'opposition. Vous savez que cela dépend aussi de la disponibilité des personnes invitées. Je crois que chaque conseil de quartier se fait en deux parties.

Le règlement intérieur des quatre conseils de quartier du 5e arrondissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

13 - 052026021 - COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DANS LE 5E ARRONDISSEMENT, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Concernant la commission d'attribution des logements, une petite erreur est à corriger, puisque je n'en suis pas membre.

Mme Marine ROSSET : Ayant participé aux travaux de cette commission dans la dernière mandature, j'ai remarqué qu'il y avait des manquements dans la façon dont était menée cette commission. J'avais demandé notamment que l'on puisse avoir un bilan des logements attribués. Il me semble que, bien souvent, les cotations indiquées par la mairie de Paris pour flécher les personnes prioritaires dans le tableau présenté à la Commission sont rarement suivies. Un choix a été fait aussi de privilégier des personnes plutôt âgées sans enfants. C'est en tout cas ce que j'ai remarqué et j'aurais souhaité avoir un bilan concret qui démente ce que je dis. Il me semble qu'il faut que l'on puisse avoir une diversité de dossiers retenus et selon moi, sous la dernière mandature, cela allait systématiquement dans le même sens. Je me permets ces remarques pour que la prochaine commission, à laquelle je ne participerai pas, puisse éventuellement en bénéficier.

Mme Florence BERTHOUT : Il n'y a aucun souci pour vous donner le détail des attributions. Je rappelle qu'à votre demande cinq dossiers sont systématiquement proposés, et non pas trois comme dans beaucoup d'arrondissements. J'en profite pour expliquer et pour rappeler qu'au maximum les attributions sont de l'ordre de huit par an. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait que ce serait plutôt des personnes âgées. Cela dépend de la configuration des logements. Par contre, je revendique que ce ne sont pas forcément ceux qui ont le plus fort scoring qui arrivent en tête. Le scoring a un vrai intérêt. Il est porté d'ailleurs à votre connaissance d'une manière très transparente. J'ajouterai que parfois nous n'arrivons pas à trouver le logement qui correspond à un scoring élevé. Je l'ai vécu encore récemment lors des permanences. Le détail des attributions par catégorie de logement pourrait être l'objet, sinon de la prochaine commission, de celle d'après. C'est-à-dire qu'il faut que l'on dise si c'est du PLAI, du PLUS, du PLS et si cela a été attribué à une personne, à deux ou à trois.

Mme Marine ROSSET : Concernant le collège des associations, je n'ai évidemment rien contre le choix qui a été fait, mais je me permets de souligner une association qui œuvre dans le 5e arrondissement, qui s'appelle Solidarités Nouvelles pour le Logement et qui fait un travail formidable d'accompagnement. Il serait pertinent que cette association siège dans cette commission ou dans le comité de vigilance sociale.

Mme Florence BERTHOUT : J'avoue que je ne les connais pas. Il faut que nous les intégrions. Vous donnerez les coordonnées pour notre comité de vigilance sociale. Je soumets à vos voix cette proposition et je crois que c'est vous, Lucie JEANNEAU, qui siégerez dans cette commission aux côtés d'Anne BIRABEN, qui continuera à la présider, et de Corinne GABADOU. Et encore une fois, je n'en fais pas partie.

La composition et le fonctionnement de la commission d'attribution des logements dans le 5e arrondissement sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

14 - 052026022 - COMMISSION D'ATTRIBUTION DE PLACES EN ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation la désignation des membres de la commission crèche. Il n'y a pas de remarques particulières ? Je crois que c'est vous également, Lucie JEANNEAU, qui représentez notre conseil d'arrondissement aux côtés de Corinne GABADOU et de Nazan EROL. Comme le veut la loi PLM, je préside cette commission d'attribution des places en crèche.

La composition et le fonctionnement de la commission d'attribution de places en établissements d'accueil de la petite enfance sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

15 – 052026023 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DU 5E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Il y a maintenant une désignation de mes représentants *ad hominem* dans toutes nos écoles maternelles et élémentaires.

Mme Marine ROSSET : Il y a la possibilité pour l'opposition, par l'exécutif parisien, de nommer des représentants du maire de Paris dans les écoles.

Mme Florence BERTHOUT : Il y en a systématiquement.

Mme Marine ROSSET : Nous le ferons aussi de notre côté.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. La Ville de Paris désigne des représentants, donc il y en a normalement dans toutes les écoles.

La désignation du représentant du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles publiques maternelles et élémentaires du 5e arrondissement est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

16 – 052026024 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES DU 5E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons maintenant à la désignation des représentants au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées. Il y a eu un certain nombre d'échanges avec mon cabinet.

La désignation des représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées du 5e arrondissement est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

17 - V052026025 - VŒU RELATIF À LA SITUATION DE LA CRÈCHE « TAMBOUR ET TROMPETTE » ET AU PRINCIPE D'UNE REPRISE DE SA GESTION PAR LA VILLE DE PARIS OU PAR UNE ASSOCIATION

Mme Florence BERTHOUT : Le premier vœu concerne la situation des crèches Tambour et Trompette et Sainte-Lucie, mais surtout de Tambour et Trompette. Vous avez lu que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon est en redressement judiciaire. J'ai vu Madame l'Adjointe sur ce cas très préoccupant. Cela ne concerne d'ailleurs pas que la mairie du 5e, puisque nous avons trente-cinq crèches sur Paris, ni même seulement les crèches. Je laisse Madame la Première Adjointe nous faire le point. Je souhaite qu'il puisse y avoir une reprise en gestion directe, évidemment, par la Ville de Paris.

Mme Corinne GABADOU : Je vais vous faire grâce de tous les considérants, mais comme a dit Florence BERTHOUT, Tambour et Trompette appartenant à la Fondation Croix Saint-Simon va fermer prochainement. Nous avons également un sujet avec la crèche Sainte-Lucie, qui dépend de la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise, en difficulté également dans l'arrondissement. Considérant l'importance de la crèche Sainte-Lucie pour les familles du nord de l'arrondissement, compte tenu du fait qu'il n'y a plus de crèche Valette actuellement ; considérant que ces difficultés affectent directement la qualité du service public de la petite enfance et la stabilité des équipes et que ces situations suscitent une vive inquiétude des familles quant à la continuité de l'accueil de leurs enfants, nous émettons, sur la proposition de Florence BERTHOUT, le vœu que la Ville de Paris examine sans délai les conditions d'une reprise en gestion directe des crèches Tambour et Trompette et de Sainte-Lucie ; que soit étudiée en lien avec les instances compétentes et les représentants du personnel toute solution permettant d'assurer la continuité d'activité sans rupture d'accueil pour les familles ; que la Ville de Paris garantisse dans ce cadre la sécurisation des emplois, la stabilisation des équipes et l'amélioration des conditions de travail ; que soit engagée une réflexion plus large sur les établissements de petite enfance en situation de fragilité afin d'anticiper les risques de dégradation du service public. Je vous demande donc de voter à l'unanimité pour ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai eu Madame Boux au téléphone. Elle étudie actuellement ces possibilités. De toute façon, soit la Ville reprend en gestion directe, soit c'est un opérateur associatif ou privé. Une petite correction, car je ne voudrais pas que nos administrés aient peur : la crèche Tambour et Trompette ne ferme pas maintenant.

Mme Corinne GABADOU : Non, elle est ouverte normalement jusque janvier.

Mme Florence BERTHOUT : Cela veut dire qu'il faut que l'on se soucie quand même très vite de la continuité.

Mme Corinne GABADOU : Je tiens à dire que, m'occupant de la commission crèche, j'ai déjà six demandes de transfert. Les parents sont au courant de la situation, donc ont peur et demandent déjà pour la commission de juin une place dans une autre crèche pour la rentrée de septembre. Pour Sainte-Lucie, c'est la même chose.

Mme Florence BERTHOUT : Il faudra donc que l'on refasse un point avec Madame l'Adjointe.

Mme Marine ROSSET : Nous partageons les enjeux d'accueil des jeunes enfants dans notre arrondissement et nous sommes globalement favorables à ce vœu. Je voudrais quand

même rappeler que la Ville a déjà engagé un travail avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, qui gère des crèches, mais aussi l'hôpital mère-enfant de l'Est parisien, plus connu sous le nom des Bluets, qui a toujours été en avant-garde sur les sujets de maternité. Un point d'attention est à porter au fait que la crèche Sainte-Lucie ne rencontre pas les mêmes difficultés que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Je crois comprendre que Sainte-Lucie connaît notamment des difficultés de direction, alors que la fondation de la Croix Saint-Simon connaît des problèmes d'ordre financier, avec un déficit de 50,5 millions d'euros. Par ailleurs, nous pouvons proposer dans ce vœu que la Ville interpelle le gouvernement face à cette situation qui touche d'autres acteurs associatifs. À ce sujet, il y a un rassemblement prévu mercredi 6 mai à 14 heures devant le ministère de la Santé et des Solidarités. Par ailleurs, le Maire du 20e arrondissement a rencontré la fondation et il apparaît que, à l'intérieur de la fondation, certains souhaitent, comme vous le proposez dans le vœu, qu'il y ait une reprise de gestion directe par la Ville, donc une régie, tandis que d'autres souhaitent que cela puisse être une gestion associative pour garder l'état d'esprit qui était le leur. Cela me paraît important de garder prioritairement la gestion directe dans ce vœu, mais que l'on puisse aussi, dans les attendus, citer la gestion associative comme une des solutions possibles pour que ces berceaux restent ouverts.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose que l'on rajoute sur le premier alinéa : « une reprise de gestion directe, et/ou, le cas échéant, en gestion associative ».

Mme Marine ROSSET : Est-ce que l'on peut ajouter un considérant qui indique que la Ville de Paris s'est d'ores et déjà mobilisée pour discuter avec la fondation ?

Madame Corinne GABADOU : Nous n'avons pas connaissance de cela.

Mme Florence BERTHOUT : Si, Madame Boux me l'a dit. On peut ajouter « Considérant que la continuité du service public de la petite enfance relève de la responsabilité de la Ville, qui a déjà engagé des discussions avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon ».

Mme Marine ROSSET : Nous souhaiterions un dernier attendu, parce qu'il me semble qu'il n'y a pas qu'une question relative aux crèches et que ce n'est pas le seul acteur associatif en difficulté. Nous demandons que la Ville interpelle le gouvernement.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas le sujet. Le gouvernement n'a rien à voir avec cela, puisque ce n'est pas lui qui pourra assurer la reprise.

Mme Marine ROSSET : Mais vous êtes d'accord que ce ne sera pas possible pour la Ville de tout reprendre alors qu'il y a 50,5 millions de dettes ? Il va falloir travailler aussi avec d'autres acteurs, notamment l'État, la Région, puisque la Fondation a d'autres antennes.

Mme Florence BERTHOUT : Attendez. C'est un autre sujet. Je ne dis pas que la Ville fera ce qu'elle veut, mais ne mettons pas tout sur la table ou ce sera la meilleure manière de ne rien régler. En tant que maire, j'entends ce que vous dites et je complète le considérant sur le fait que la Ville a déjà engagé des choses, mais les échanges sans tarder avec l'État laissent entendre que la reprise est conditionnée par le fait que l'État s'en mêle. Je vous donne satisfaction sur la référence à la gestion associative et sur le fait que la Ville a engagé des pourparlers, mais je ne souhaite pas que l'on rajoute l'idée qu'il faille interpeller l'État sachant que, quand la Ville mène des négociations, par définition, elle met qui elle veut autour de la table.

M. Irénée FRÉROT : Je souhaite un point de clarification pour bien comprendre la situation. Nous avons deux crèches qui sont en difficulté, mais pour des raisons a priori complètement différentes parce qu'elles ne sont pas gérées par les mêmes structures. Pourquoi est-ce qu'on demande le même traitement alors que l'une a des difficultés financières

tandis que l'autre a des difficultés de ressources humaines ? Pourquoi est-ce que cela appelle la même réponse de notre part ?

Mme Florence BERTHOUT : Nous reviendrons sur la crèche Sainte-Lucie, dont on me dit qu'elle a également des difficultés financières, outre le fait qu'il y a des problèmes de RH. Je vous accorde qu'elle n'est pas à ce stade en redressement judiciaire. Nous pouvons donc mettre de côté Sainte-Lucie et clarifier la situation avec la Ville de Paris. Est-ce que cela vous convient ? Nous allons préciser qu'il s'agit d'un vœu relatif à la situation de la crèche Tambour et Trompette. Nous retirons les deux alinéas sur Sainte-Lucie et nous refaisons un point plus détaillé sur la situation, notamment financière. Nous ajoutons ce que vous avez souhaité rajouter, Marine ROSSET, sur le dernier considérant et nous ajoutons la gestion associative. Je mets aux voix ce vœu largement amendé.

Le vœu relatif à la situation de la crèche Tambour et Trompette est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

18 - V052026026 - VŒU RELATIF À L'AVENIR DE LA CRÈCHE VALETTE

Mme Florence BERTHOUT : Je passe à un sujet éminemment délicat qui est celui de la crèche Valette, que vous connaissez très bien. Pour aller à l'essentiel, je rappelle l'historique de cet équipement transféré. Madame Hidalgo a souhaité que cette crèche puisse accueillir une Maison de la paix, dont le projet me semble à ce stade assez obscur, sans que l'équipement soit retiré de la liste des équipements transférés de la mairie du 5e, fort heureusement. Lors du dernier Conseil de Paris de la dernière mandature, en février, à la nuit tombante, dans la gêne générale, une délibération est passée sur l'occupation des locaux par Sant'Egidio, avec un cadeau assorti d'une location de plus de 400 000 euros par an et avec un dispositif de conventionnement qui fait que l'association Sant'Egidio pourrait se retrouver de facto affectataire si la Ville n'est pas capable de lancer très rapidement une étude de diagnostic sur cet équipement. J'ai eu à nouveau aujourd'hui Madame l'Adjointe. Elle est d'accord avec moi sur ce point. Elle souhaite que nous demandions en urgence une étude de diagnostic. Il s'avère que, alors que Madame l'Adjointe a demandé l'étude de diagnostic, pour dire les choses très franchement, un secrétaire général adjoint de la Ville bloque la demande pour des raisons qui me sont plus qu'obscures, au motif, je cite, qu'il y aurait des problèmes de structure. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, s'il y a des problèmes de structure pour accueillir de jeunes enfants, il y en a forcément pour accueillir d'autres enfants ou adolescents dans le cadre d'une Maison de la paix. J'ai d'ailleurs réitéré ma demande par message, et Madame l'Adjointe doit en parler directement ce soir à Monsieur le Maire de Paris, parce qu'il faut que l'on sorte de cette impasse. Faire une étude ne préjuge pas de l'affectation finale. On peut même imaginer, soyons larges d'esprit, qu'il puisse y avoir une occupation avec un étage pour l'association et un pour une crèche. Je suis prête pour les solutions de compromis. Voilà où nous en sommes. Je lui avais donc dit que je retirais mon vœu avant le conseil d'arrondissement si l'étude de diagnostic était adoptée. Et elle m'a rappelé en me disant que c'était bloqué. Je redépose donc le vœu pour faire pression à nouveau, et j'espère qu'il y aura un vote à l'unanimité pour que nous demandions une étude de diagnostic.

Mme Marine ROSSET : Madame la Maire, nous en avons déjà discuté. J'ai moi-même appuyé la demande d'une étude de diagnostic augmentée d'une étude démographique pour pouvoir répondre au mieux aux besoins dans cette partie de l'arrondissement et pour que l'on se mette d'accord aussi sur les chiffres qui, lors des précédents débats, n'étaient pas les mêmes du côté de la mairie centrale et du côté de la mairie du 5e. Dans votre vœu, il y a des

choses qui sont pour nous difficiles à voter. Concernant le premier attendu, il serait faux de dire que vous n'avez pas de lien avec la mairie, que vous n'avez pas de réponse.

Mme Florence BERTHOUT : Ah non !

Mme Marine ROSSET : Nous sommes d'accord au sujet de ce besoin d'étude qui permet d'être un juge de paix. J'ai moi aussi porté auprès des services et de Madame l'Adjointe l'idée qu'il puisse y avoir un lieu partagé entre l'association vis-à-vis de laquelle, même si vous ne vous sentez pas liée, la mairie de Paris s'est quand même engagée…

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas la mairie de Paris, c'est la Maire de Paris.

Mme Marine ROSSET : Et un lieu d'accueil de petite enfance. Une crèche, pour le dire encore plus clairement. Nous allons donc dans le même sens. Je préférerais avoir un vœu qui soit très clair sur une étude et ne pas ajouter de fioritures sur la mairie qui ne nous répond pas, etc.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne comprends pas. Où est-il dit que la mairie ne vous répond pas ? Qu'est-ce qui ne va pas ?

Mme Marine ROSSET : Voyez le premier attendu : « répondre officiellement et dans les plus brefs délais aux sollicitations ». Vous avez un échange et vous êtes très au courant de ce qui se passe dans les services avec l'adjointe.

Mme Florence BERTHOUT : Non. Je maintiens cette écriture, car répondre officiellement, c'est répondre officiellement, comme aurait dit Monsieur de La Palice. Là, ce n'est pas le cas, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous avons manifestement un ou deux fonctionnaires qui font barrage. Donc je demande que l'on me réponde officiellement, et je dis à nouveau que l'on ne m'a pas répondu officiellement. Il faut que vous sachiez que je ne suis pas du tout en train de mettre en cause un élu. Je souhaite que l'on nous réponde officiellement sur cette demande d'étude. Madame l'Adjointe est la seule personne qui me fait une réponse, en me disant être bloquée à ce stade. Elle m'a fait une réponse en tant qu'élue, mais ce n'est pas une réponse officielle.

Mme Marine ROSSET : Je trouve dommage, alors que nous allons dans le même sens, que vous mainteniez cet attendu. Nous nous abstiendrons donc.

Mme Florence BERTHOUT : Alors abstenez-vous. Mais je le maintiens, puisque je n'ai pas de réponse officielle.

Le vœu relatif à l'avenir de la crèche Valette est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 10 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3 (MMES JEANNEAU et ROSSET et M. FRÉROT)
N.P.P.V : 0

19 - V052026027 - VŒU RELATIF AUX FERMETURES DE CLASSES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DU 5E ARRONDISSEMENT DE PARIS

20 - V052026030 - VŒU RELATIF AUX SUPPRESSIONS DE CLASSES À LA RENTRÉE 2026 DANS LE 5E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Sur les fermetures de classes, nous avons deux vœux qui se recoupent un peu. J'ai vu que le nôtre est plus large que le vôtre, qui est davantage

fléché sur les établissements Buffon et Rollin. J'ai fait un vœu un peu plus large, parce que je dois dire que la réponse de l'Éducation nationale via le rectorat ne me paraît pas rassurante, y compris sur d'autres établissements du 5e. Je suis d'accord avec vous pour dire que Rollin et Buffon sont prioritaires, mais il y a quand même d'autres sujets. Les informations que j'ai aujourd'hui sur les effectifs pour la prochaine rentrée me paraissent assez mouvantes. Selon que vous interrogiez les directrices d'école ou le rectorat, vous n'avez pas tout à fait les mêmes chiffres. Cela explique que nous ayons fait un vœu plus large, mais je ne suis pas du tout en contradiction avec ce que vous dites. Donc, nous pourrions peut-être adopter les deux.

Mme Marine ROSSET : Très bien.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons voter les deux qui sont complémentaires. Nous allons dans le même sens, mais je vous dis pourquoi nous n'avons pas fléché : j'ai des interrogations aussi sur d'autres écoles, avec des effectifs qui ne me paraissent pas sûrs.

M. Irénée FRÉROT : Je souhaite faire une remarque plus générale qui rejoint ce que nous disions sur la crèche par rapport aux projections démographiques. Nous avons vu, notamment dans la presse, les projections démographiques, notamment à Paris d'ici une petite dizaine d'années. Dans cette mandature, nous devrions être impactés par une baisse du nombre d'enfants assez massive. Cela me paraîtrait intéressant que l'on ait une vision d'ensemble au moins sur cette mandature, pour savoir ce que l'on anticipe. J'ai l'impression que ce sujet va revenir en permanence.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, c'est clair. Hélas, les projections démographiques sont un sujet qui dépend du rectorat avec le regard de la Ville et des mairies d'arrondissement. Je crois que globalement, nous pouvons être tous d'accord sur le fait que le nombre d'élèves va baisser partout en France. Est-ce que ce sera 1 700 000 élèves, comme l'a annoncé monsieur le ministre de l'Éducation nationale ? Est-ce que ce sera moins trente pour cent à Paris comme le rectorat l'a annoncé ? J'aime la microéconomie, c'est-à-dire regarder au fil de l'eau. Des fois, on nous annonce que cela ne va pas bien se passer dans telle ou telle section à la rentrée, puis finalement, on se rend compte que l'effectif y est. Nous avons déjà vécu cela plusieurs fois. Je passe au vote. Nous votons les deux.

Mme Corinne GABADOU : Je souhaite apporter une précision par rapport à ce que vous venez de dire sur l'impact des populations. En ce qui concerne l'école maternelle Buffon, par exemple, les parents d'élèves mettent en avant, et je leur donne cent pour cent raison, les constructions qui ont lieu Gare d'Austerlitz qui peuvent avoir un impact sur les demandes de dérogation pour mettre les enfants à l'école maternelle et à l'école élémentaire Buffon plutôt que d'aller à Jenner. C'est la raison pour laquelle nous sommes contre la fermeture de classe à Buffon.

Le vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles maternelles et élémentaires du 5e arrondissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Le vœu relatif aux suppressions de classes à la rentrée 2026 dans le 5e arrondissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

21 - V052026028 - VŒU RELATIF À LA SITUATION DU PÉRISCOLAIRE

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur le Maire a annoncé, et je m'en félicite, une réforme en profondeur du périscolaire. Sans aller trop dans les détails, je croyais que dans le 5e arrondissement nous avions été relativement épargnés. Et la réalité est que, même dans le 5e arrondissement, nous n'avons pas été épargnés par ces drames. Les parents nous demandent, nonobstant ce que Monsieur le Maire a annoncé et qui va dans le bon sens, que nous sécurisions en urgence les recrutements. Je vais vous dire pourquoi je mets cela en premier. Il faut que vous sachiez que, pour les recrutements d'animateurs, il a fallu plusieurs années pour que l'on consulte le casier judiciaire. Il a fallu encore d'autres années pour que l'on consulte le FIJAIS, c'est-à-dire ce fichier des auteurs d'infractions à caractère sexuel. Figurez-vous qu'aujourd'hui encore, quand on recrute un animateur, jamais nous n'appelons l'employeur précédent, y compris si cet employeur est de la Ville. Je pense que cela doit être une priorité absolue. Ils ne le font pas, ils ne le font jamais et je ne veux pas anticiper, parce qu'il revient à l'autorité judiciaire de regarder cette affaire. Je pense que c'est une des causes qui expliquent le drame absolu, par exemple, de Saint-Dominique dans le 7e arrondissement. Nous n'avons pas forcément regardé les fichiers, mais surtout nous n'avons pas appelé les précédents employeurs.

Il y a un deuxième sujet qui est remonté par tous les parents : la question de l'accueil de la parole de l'enfant. Monsieur le Maire a annoncé la création d'une Maison de l'enfant. Je pense que cela va dans le bon sens. D'ailleurs, il y a une convention en préparation entre la Ville de Paris et le ministère de la Justice. Il n'empêche qu'aujourd'hui nous sommes totalement défaillants, non pas pour recueillir la parole de l'enfant, ce qui est du domaine judiciaire, mais pour accueillir la parole de l'enfant. Quand on veut accueillir la parole de l'enfant, deux possibilités existent : soit c'est la famille, mais accordez-moi que ce n'est pas tout à fait ce que l'on veut, soit vous avez les moyens de trouver et de payer un psychologue. Il est très compliqué sur Paris de trouver rapidement un psychologue sans que cela coûte trop cher. Le seul aujourd'hui qui, dans l'enceinte scolaire, peut accueillir la parole de l'enfant est le psychologue, qui relève exclusivement du rectorat.

Le dernier point est sans doute le point le plus clivant, je vous l'accorde, mais je l'assume comme maire. Je souhaite qu'à moyen terme le périscolaire, notamment les REV, soit sous l'autorité fonctionnelle des directeurs. Sinon, nous allons continuer à avoir deux mondes qui vivent séparément, qui se parlent ou qui ne se parlent pas, et à avoir des trous dans la raquette en permanence. J'ajoute que si le périscolaire, à travers par exemple le REV, était sous l'autorité fonctionnelle du directeur d'école, cela permettrait d'augmenter les conditions de sécurité qui entourent les enfants. Pour me rendre très régulièrement dans les écoles, j'ai pu remarquer qu'il peut y avoir des blancs à certains moments, notamment entre la période périscolaire et la période scolaire. Si les animateurs ne sont pas là, il peut n'y avoir qu'un seul animateur présent, soit à la sortie du périscolaire, soit pour ce lieu éminemment à risque qui est celui des toilettes. Il y a trois semaines, j'étais dans une école où l'on me disait qu'un nouveau protocole mis en place prévoyait d'avoir toujours trois personnes. On m'explique comment. Évidemment, comme je cherche toujours à vérifier, je monte aux toilettes et je vois qu'il n'y a qu'une seule personne, d'ailleurs au demeurant une dame tout à fait respectable. Elle était toute seule pour encadrer les enfants qui étaient dans les toilettes. J'ajoute donc que si nous faisions cela, ce serait une pression considérable que nous exercerions sur l'Éducation nationale pour justifier le maintien des décharges des directeurs d'école. On ne va pas se mentir, on voit bien que l'Éducation nationale a envie de revenir sur ces décharges, parce que ce n'est pas la même chose à Paris et dans le reste de la France. Pour ma part, je suis favorable au maintien des décharges au niveau où elles sont, et je pense qu'une autorité fonctionnelle, à tout le moins sur le REV, militerait vraiment dans le sens du maintien des décharges. Voilà pourquoi j'ai ajouté ce souhait qui, je le sais, peut faire débat, mais qui me paraît être de nature à faire évoluer positivement le sujet.

Mme Marine ROSSET : Merci Madame la Maire de rappeler notamment que le Maire de Paris a fait effectivement de la protection absolue des enfants sa première priorité, qu'il a

convoqué un conseil de Paris extraordinaire dès le 14 avril. Lors de cette séance, vous avez d'ailleurs dit votre volonté de travailler auprès de l'exécutif pour que ce sujet soit partagé et que la vigilance soit commune. Et donc, j'ai été, permettez-moi de le dire, un peu étonnée de ce vœu déposé en conseil d'arrondissement. Je ne voudrais pas, parce que je sais que cela n'est certainement pas votre intention, qu'il vienne inquiéter à nouveau les familles et les parents. Permettez-moi de revenir peut-être sur le premier attendu. Depuis 2015, il y a à la mairie de Paris une triple vérification d'honorabilité. Ce que vous avez dit n'est donc pas juste, que ce soit concernant la deuxième partie du bulletin du casier judiciaire, le fichier des auteurs d'infractions sexuelles, ou auprès du ministère Jeunesse et Sports. La seule chose que je suis obligée de constater comme vous, c'est qu'il y a eu de CASPE en CASPE des changements d'animateurs qui ont pu passer d'un arrondissement à l'autre sans que, effectivement, les services s'appellent et soient au courant de leur passé. Et en ce sens, on a besoin d'une mémoire des signalements qui relève d'ailleurs du niveau national. Vous allez me dire encore qu'il faut laisser le gouvernement où il est. Mais en tout cas, nous avons besoin d'une législation pour que la Ville puisse avoir cette mémoire des signalements, sinon elle serait tout simplement hors la loi.
Je vous rejoins sur le deuxième attendu. Nous avons un besoin d'accompagnement des familles. Il est déjà plus ou moins mis en place, mais nous avons besoin de progresser. Nous n'avions pas les mêmes besoins il y a encore quelque temps.
Sur le dernier attendu, ce que vous proposez est l'une des solutions. Je ne donnerai pas pour l'instant mon avis personnel, parce que ce sera l'un des sujets de la convention citoyenne que je pilote avec ma collègue Anne-Claire Boux. Je vois deux scénarios possibles, qui pourront être tranchés par cette convention. Soit nous avons une direction bicéphale avec des REV qui montent en compétence, qui sont éventuellement catégorie A et où il y a une coordination entre le directeur ou la directrice d'école et le responsable de l'animation ; soit, comme vous le proposez, le lien fonctionnel permettrait effectivement qu'il y ait une personne qui pilote et sache exactement ce que l'enfant vit dans une journée. Comme vous et comme plusieurs maires d'arrondissement, je relie cela aussi au maintien de la décharge. Mais comme je l'ai dit en début d'intervention, le choix du Maire a été de laisser d'abord la parole aux parents et aux familles et cela va être tout l'objet de cette convention citoyenne sur le périscolaire qui rendra très rapidement ses conclusions fin juin, pour que les recommandations qui auront été faites puissent être mises en place dès le conseil de Paris de juillet.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais apporter un correctif au premier alinéa. Nous n'allons pas entrer dans un grand débat, mais je ne sais pas qui vous a raconté que depuis 2015 nous consultions le FIJAIS. Je peux vous dire que je les ai appelés et que nous ne le faisons absolument pas depuis 2015. D'ailleurs, nous risquions d'autant moins de le faire qu'il faut que cela passe par la DGS. C'est relativement récent, croyez-moi. Cela dit, c'est inexact. Donc, il faut mettre que, « en rendant systématique en plus de la vérification du casier judiciaire et du FIJAIS la prise de référence auprès des employeurs précédents ». Ainsi ce sera tout à fait exact.
Sur le dernier attendu, je souhaite comme maire poser un jalon et je pense que l'on peut toujours faire monter en compétence les REV. D'ailleurs, nous avons aussi des REV exceptionnels. Par exemple, le conseil d'arrondissement des enfants est encadré par la responsable des REV et par des animateurs qui sont absolument exceptionnels. Je fais donc bien la part des choses. Cela dit, ce n'est pas parce que vous faites monter en compétence quelqu'un, on le voit dans les RH, que cela va régler le problème. À titre personnel, et peut-être que je serai totalement désavouée par cette convention, je souhaite vraiment ardemment comme maire qu'il y ait une autorité fonctionnelle. Les directeurs se parlent déjà, mais ils seront obligés de le faire sous autorité fonctionnelle. Surtout, cela permet que cela soit beaucoup plus simple, parce que sinon il faut mettre des protocoles compliqués. Donc je corrige le premier attendu qui est inexact et qui sera ainsi totalement exact, et je souhaite maintenir les deux autres attendus qui sont une manière de dire aussi ce que je pense en tant que maire. Cela n'est pas susceptible de faire peur aux parents. Par contre, c'est une réalité, la vérification auprès de l'employeur précédent n'est jamais faite. Je dis bien jamais.

Le vœu relatif à la situation du périscolaire est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 10 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3 (MMES JEANNEAU et ROSSET et M. FRÉROT)
N.P.P.V : 0

22 - V052026029 - VŒU RELATIF À LA CONSERVATION RUE GARANCIÈRE DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE CRISE

Mme Lucie JEANNEAU : Ce vœu est un sujet que le conseil connaît bien puisque plusieurs vœux ont été portés depuis déjà décembre 2023, mais je vais me permettre de faire un petit historique qui permettra de comprendre pourquoi la défense de ce centre interpelle autant de personnes. Le centre d'accueil et de crise Ginette-Amado, du nom de sa fondatrice, est ouvert depuis 1981, mais il risque bien de perdre sa vocation première qui était d'accueillir des patients en détresse psychique, et ce, de jour comme de nuit. Il s'agit d'une structure de proximité qui prend en charge les soins en santé mentale pour assurer un suivi médical efficace. Ce centre propose donc un accueil thérapeutique de courte durée, 72 heures maximum, aux personnes en situation de crise. La défense de ce centre interpelle beaucoup de personnes, aussi bien des associations de patients, de familles, des médecins psychiatres et des élus donc, puisqu'à la fois des élus d'arrondissement, des élus du Conseil de Paris, des élus du Sénat, ont pris la parole et porté des vœux sur ce sujet. Sa fermeture ou tout du moins sa transformation interroge, tant il a prouvé depuis sa création son efficacité dans la réduction des hospitalisations en nombre et en durée. Et si le sujet soulève également autant de passion, c'est que ce centre est le symbole d'une époque débutée dans les années 1950 où la psychothérapie institutionnelle allait installer un peu partout son modèle d'ouverture, de tolérance et d'accueil, cassant les murs de l'asile pour devenir hospitalière. C'est sans doute aussi parce qu'il incarne deux visions de la psychiatrie opposant les partisans de la psychiatrie humaniste et les défenseurs de la psychiatrie biologique et qu'il laisse craindre à certains une possible victoire de la nouvelle psychiatrie nourrie par des années de neurosciences. Ce centre d'accueil et de crise reprend les principes fondateurs : proximité, prévention et permanence. Madame Amado y voyait une alternative aux urgences. Elle opposait ainsi elle-même la notion d'urgence psychiatrique à la notion d'accueil. Cette fonction d'accueil consiste à travailler la première situation dramatique que va rencontrer une personne en frappant à la porte de la psychiatrie. C'est important, car cela va déterminer son lien avec la psychiatrie. L'accueil donc plutôt que l'urgence. L'idée peut paraître anodine, mais elle est pourtant essentielle, car accueillir c'est écouter, entendre, simplement ouvrir de l'espace avant de poser le moindre diagnostic. Le diagnostic viendra bien assez tôt. C'était l'idée saugrenue, mais magnifique, de cette femme psychiatre atypique qu'était Ginette Amado, qui a créé ce centre.

Au centre d'accueil, la relation humaine établie avec une personne permet de contenir la situation de crise. Les patients étaient reçus par un infirmier et un médecin qui prenaient alors le temps de les écouter, de les tranquilliser, d'évaluer leurs troubles afin de leur proposer une orientation. Soit ils retournaient à leur domicile lorsque la crise était surmontée, soit le CMP ou l'hôpital de jour, ou rarement l'hospitalisation, prenait le relais. L'objectif était en effet d'éviter l'hospitalisation à chaque fois que c'était possible, de façon à rapprocher la psychiatrie de la cité. Ces structures sont beaucoup moins impressionnantes pour les patients, notamment pour ceux qui n'ont jamais eu de lien avec la psychiatrie, qui font une première tentative de suicide ou qui sont jeunes. Ce sont des structures qui sont moins stigmatisantes et moins anxiogènes que de grands hôpitaux. Ces espaces sont là pour se reposer, parler, être écouté. Un lieu simple et original pour que la crise s'estompe, avec également des lits pour les séjours un peu plus longs. Bref, un bel endroit de soins et d'hospitalité. Le CAC Ginette-Amado pouvait paraître modeste avec ses six lits et quatorze places d'accueil, mais il fonctionnait sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Et voilà que la direction du groupe hospitalier universitaire de Sainte-Anne veut le transformer. Paris psychiatrie & neurosciences a récemment annoncé une restructuration drastique du centre prévoyant la

suppression de l'accueil de nuit et du week-end et la fermeture des lits d'hébergement temporaire. Après cinq années de travaux de désamiantage, les personnels et patients actuellement hébergés au sein de l'hôpital Sainte-Anne doivent réintégrer la structure située rue Garancière. Y seront installés de 9 heures à 19 heures une consultation pour les étudiants et pour les familles ainsi qu'un centre de crise ambulatoire. Les six lits seront pris pour les urgences à l'hôpital Sainte-Anne, mais le travail psychothérapeutique intensif de quelques jours sur place avec les patients en situation de crise sera rendu impossible. Le CAC, anciennement Centre d'accueil et de crise, se transforme donc en Centre ambulatoire de crise, ce qui est tout à fait différent. Le GHU met en avant une question de sécurité pour le personnel dans ce centre non adossé à un service hospitalier. Pour l'instant aucune étude médico-économique ne vient étayer cette raison.

C'est pourquoi nous rappelons la demande votée en Conseil de Paris en novembre 2025, qu'avant toute décision de programmation soit menée une étude sur l'ouverture du centre vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept et tout public. Des courriers ont été adressés par Anne Souyris, sénatrice de Paris, et signés par des sénateurs de Paris, de gauche. Un autre courrier a été adressé par Marine ROSSET et Anne-Claire Boux, adjointe à la Ville de Paris, pour demander où en était cette étude. Il n'y a pas de réponse pour l'instant. Nous vous proposons donc de vous associer au vœu suivant et de voter à l'unanimité que la Ville de Paris demande à nouveau au GHU que soit effectivement menée dans les plus brefs délais une étude médico-économique, que le CAC Amado situé rue Garancière conserve ses modalités de fonctionnement initiales sur l'ouverture vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept et tout public.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je suis en total accord avec vous. Je n'ai moi-même pas déposé de vœu pour une raison territoriale, mais je suis d'accord que cela impacte tout Paris et bien sûr les arrondissements limitrophes. J'ai pour principe de ne pas intervenir, mais je voterai évidemment ce vœu, car la suppression de l'accueil de nuit et du week-end ne fait aucun sens. Je suis pour une psychiatrie de proximité et une psychiatrie humaniste. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je me suis battue aux côtés de la Ville en déposant dès le début un vœu, il y a trois ans, pour que le GHU abandonne son projet de réorganisation des structures ambulatoires des pôles 5, 6 et 7 pour en faire un lieu regroupé dans le 15e arrondissement. Je ne puis être que d'accord avec votre proposition et il faut rester très vigilants sur l'autre sujet, qui est le maintien de nos structures ambulatoires des 5, 6, 7 et 16e arrondissements que le GHU voulait mettre dans un seul pôle. Je n'ai rien à ajouter, mais je vous explique pourquoi ce sujet me semble relever du Conseil de Paris. Je suis en tout point d'accord avec vous.

Le vœu relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

23 - V052026031 - VŒU RELATIF À L'OUVERTURE D'UN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DANS L'ANCIEN HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DU VAL-DE-GRÂCE ET À L'IDENTIFICATION D'AUTRES LIEUX PROPICES À L'ACCUEIL DE PERSONNES SANS-ABRI DANS LE 5E ARRONDISSEMENT

M. Irénée FRÉROT : Ce sujet très important a fait l'objet du premier Conseil de Paris exceptionnel il y a un mois. Ce vœu contient deux sujets sur l'hébergement d'urgence. L'un est l'appui à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence à l'ancien hôpital du Val-de-Grâce, en attendant qu'il y ait là un autre projet. L'autre est l'identification d'autres lieux pour éviter la réquisition de gymnases. Je le lis : « Considérant que la situation des personnes à la

rue à Paris atteint un niveau insupportable, que dans l'espace public ce sont des jeunes, des femmes, des hommes, des familles »...

Mme Florence BERTHOUT : Vous allez nous lire tout le vœu ? Résumez !

M. Irénée FRÉROT : Je résume. Pendant la Nuit de la solidarité, 4 000 personnes ont été recensées. Nous avons des services d'urgence qui sont saturés. Il y a beaucoup de lieux qui sont déjà ouverts par la Ville sur du foncier municipal. Il y a 92 centres d'hébergement d'urgence sur foncier municipal aujourd'hui ouverts. Le chiffre qu'on avait au 24 mars 2026 était de 1 200 personnes en famille et 500 jeunes mis à l'abri, dont 450 en gymnase et 1 250 sur d'autres sites. Évidemment, les gymnases ne sont satisfaisants ni pour les personnes à la rue ni pour les personnes qui sont usagères de ces gymnases. Et Madame la Maire, vous vous en faites l'écho régulièrement. Par ailleurs, la Ville de Paris affiche l'objectif qu'aucun enfant ne dorme à la rue l'hiver prochain et que soient résorbés les campements sur l'espace public. Ensuite, le site de l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce, qui est la propriété de l'État, est fermé depuis 2016 dans l'attente d'un projet de reconversion. Il compte 55 000 mètres carrés de surface plancher et offre des possibilités d'hébergement temporaire. Par ailleurs, le projet d'implantation d'entreprises et de recherche sur ce site est envisagé, mais cela demeure toujours exploratoire. Aucune demande de permis de construire n'est déposée. La vacance des locaux est appelée à se prolonger pour une durée indéterminée. Nous proposons de voter avec vous le fait que le conseil du 5e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris engage avec l'État des discussions visant à ouvrir un centre d'hébergement d'urgence dans cet ancien hôpital avant l'hiver 2026 et que la Maire du 5e arrondissement fasse connaître à la Ville de Paris les lieux disponibles à l'accueil des personnes sans-abri.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis en total désaccord avec ce vœu, mais je vais vous expliquer pourquoi. Sur le deuxième alinéa, cela fait un moment que je fais connaître à la Ville de Paris les lieux. Je vais vous en donner deux. D'abord, je ne cesse de dire que l'hôpital de jour de la Collégiale est vide. J'avais proposé comme projet intercalaire l'ancien EHPAD qui était vide, mais cela n'est plus d'actualité, je vous l'accorde. Les travaux sont en train de démarrer, donc ce n'est plus possible. J'ai proposé très concrètement de mettre systématiquement à disposition, comme je l'ai fait, mais sur une période courte de trois semaines, je crois, la salle Capitant. Il y a sans doute d'autres lieux, mais j'ai fait connaître ceux-là.
Sur le Val-de-Grâce, il faudrait se retourner vers le ministère des Armées qui nous dit que c'est impossible pour des raisons de sécurité et qu'il y a les forces Sentinelle qui sont régulièrement là. Je ne me fais là que le porte-voix du ministère des Armées, à vérifier. Mais un autre point fait que je suis défavorable à ce type de proposition. Je suis allée voir un certain nombre de centres d'hébergement. Je suis défavorable aux immenses structures, où vous avez des lits les uns à côté des autres. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles j'ai voulu créer ici un foyer pour les femmes en grande précarité. C'est modeste, je vous l'accorde. Je suis pour les structures à taille humaine et je pense que nous pouvons tous œuvrer pour avoir des structures à taille humaine, à l'image de la pension de famille. Je signale d'ailleurs que les travaux de cette pension conduits par Paris Habitat traînent depuis trois ans. D'ailleurs, ce projet n'a pas forcément fait l'unanimité. J'avais toujours dit que je le soutiendrais, même si ce n'était pas évident à porter vis-à-vis du voisinage. Encore une fois, il faut de la cohérence : on ne peut pas dire que l'on est pour des structures à taille humaine et, quand il y en a une, dire que ce n'est jamais le bon endroit, le bon moment, etc. Je suis en total désaccord avec des structures où mettre des centaines de personnes. Il est d'ailleurs très compliqué de faire de l'accompagnement social dans ces cas-là. J'ai également dit que pour toutes les structures à taille humaine qui seraient dans notre arrondissement, nous accueillerions tout à fait prioritairement les enfants dans nos écoles, comme nous l'avons fait pour le centre qui a été installé au 3, rue Gay-Lussac. Et croyez-moi, cela n'a pas été facile. C'est *ne varietur*. Je pense que cela ne va pas dans le bon sens, mais quand vous dites que Madame la Maire du 5e doit faire connaître les lieux, je vous réponds, et ce n'est pas pour clore le dossier. Il y a peut-être d'autres propositions. J'en fais pour ma part deux très concrètes et je peux vous dire que cela

fait un petit moment que je les fais. D'abord, la Collégiale, qui est un lieu beaucoup plus petit et qui est une propriété de l'AP-HP. L'hôpital de jour a fermé il y a cinq ans, donc nous pouvons le faire. Ensuite, parce que je trouve que c'est un visage plus humain, la rue Clotaire. J'ai trouvé que c'était un peu trop, mais on y a logé jusqu'à soixante personnes, avec des associations qui d'ailleurs faisaient cela de façon remarquable. Peut-être qu'il faudrait plutôt cinquante personnes. Quant à ce projet qui serait intercalaire selon ce que vous dites, je trouve qu'il n'est pas à dimension humaine. De toute façon, cela dépend du ministère des Armées qui est, pour des raisons de sécurité, me dit-on, totalement opposé. Je vous ai fait connaître mes propositions concrètes et je pense qu'il y en a d'autres.

Mme Marine ROSSET : Sur la pension de famille, qui n'est pas de la mise à l'abri immédiate, j'ai cru comprendre qu'il y aurait une livraison en juillet 2026.

Mme Florence BERTHOUT : Le ciel vous entende. Nous allons finir par y arriver, mais c'est tout de même lent. Nous avons une structure qui est d'ailleurs très bien également, rue Vésale, tout à fait remarquable, avec des studios pour accueillir des personnes en très grande précarité qui sont accompagnées.

Mme Marine ROSSET : Sur le Val-de-Grâce, le ministère des Armées vous dit qu'il y a des soldats de Sentinelle. Il me semble qu'il est vraiment inacceptable que des gens dorment dehors alors que ces espaces immenses sont vides. Sur le boulevard de l'Hôpital, beaucoup de sans-abri sont installés, mais je vous en parlerai peut-être à part. L'hôpital du Val-de-Grâce est constitué de telle sorte qu'il y a plusieurs ailes, plusieurs étages, donc la possibilité de distribuer. Ce n'est pas une grande salle où mettre effectivement 500 personnes. J'entends ce que vous dites, mais ce n'est pas contradictoire avec l'idée de ce vœu qui est encore général, mais qui pousse effectivement la Ville et l'État à reprendre langue sur le Val-de-Grâce pour que l'on ait des solutions d'urgence et que ce ne soit pas toujours les mêmes arrondissements ou les mêmes départements qui supportent le fait de mettre à l'abri des familles.

Mme Florence BERTHOUT : Alors, ne laissez pas entendre que ce sont toujours les mêmes, parce que nous prenons notre part.

Mme Marine ROSSET : Je ne le laisse pas entendre, mais je cherche une solution.

Mme Florence BERTHOUT : Nous prenons notre part, puisque les Patriarches sont ouverts depuis un mois et demi. Je pense que nous pouvons trouver des solutions à visage humain. Cela n'est pas pour minorer le propos sur les personnes à la rue. Je veux juste signaler aussi en toute objectivité qu'un certain nombre de personnes que vous voyez à la rue ne veulent absolument pas d'hébergement. Cela n'est pas pour minorer, attention, que l'on ne se méprenne pas. Mais nous avons eu pendant un mois et demi sur le côté de la mairie un monsieur qui était dans des conditions absolument indignes, qui, quand nous avons ouvert l'hébergement d'urgence en mairie Capitant, ne voulait pas rentrer alors que les membres de l'association allaient le voir tous les soirs. Il était dans une situation sanitaire absolument invraisemblable. Il faut juste avoir cela à l'esprit, parce que nous avons dans le 5e une vingtaine de personnes qui sont très connues. Nous faisons le point tous les mois dans le cadre du Comité de vigilance sociale. Notre directeur de la police municipale était là tout à l'heure.

Mme Marine ROSSET : Je parle de nouvelles personnes.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, il faudra que nous allions voir sur le boulevard de l'Hôpital. Je pense qu'il va y avoir aussi un sujet qui va monter en flèche avec la réouverture de la gare d'Austerlitz, comme on l'a eu d'ailleurs autour des Halles, parce que les grands nœuds attirent des personnes en précarité qui viennent, c'est normal, pour mendier.

Le vœu relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dans l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce et à l'identification d'autres lieux

propices à l'accueil de personnes sans-abri dans le 5e arrondissement est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 3 (MMES ROSSET, JEANNEAU et M. FRÉROT)
Contre : 10 dont 1 pouvoir
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Je voulais vous faire une annonce. J'ai demandé à Pierre CASANOVA de présider une commission sur le règlement intérieur de notre Conseil d'arrondissement. Il en a accepté le principe et je le remercie. Le calendrier sera à la main de Pierre CASANOVA. L'idée est qu'il y ait un représentant de l'opposition et deux personnes de la majorité. Je n'y serai pas. Vous nous direz qui représente l'opposition.

Vous avez été très efficace. Je vous en remercie et je vous souhaite une belle soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le secrétaire de séance

Nicolas DUPIECH